



LA TÉLÉASSISTANCE

La téléassistance vous apporte une aide
en cas d'urgence ou une écoute bienveillante



www.somme.fr/teleassistance

Le Département de la Somme s'engage dans une démarche Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Le FALC est une méthode qui permet d'écrire des documents dans un langage accessible à tous, notamment les personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou cognitif et les personnes avec des difficultés de compréhension et de communication.



Le contenu a été rédigé par l'Atelier FALC de l'association Avenir Apei.

■ La téléassistance

Le service de Téléassistance du Département est ouvert tous les jours de l'année, 24 heures sur 24.

Il permet aux personnes âgées ou handicapées d'avoir une aide en cas d'urgence ou d'avoir une écoute bienveillante.

Qui peut faire la demande ?

Les habitantes et les habitants du département de la Somme qui ont :

- plus de 60 ans
- une reconnaissance de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (**CDAPH**)

Combien ça coûte ?

Le prix de ce service dépend de votre situation. Sous certaines conditions, vous pouvez avoir une réduction d'impôts sur le revenu de 50 % pour le service de Téléassistance.

Vous pouvez aussi bénéficier du service gratuit si vous avez :

- l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**
- de petits revenus
- droit à l'aide ménagère départementale

Comment utiliser la Téléassistance ?

Si vous avez le droit à la Téléassistance, on vous remet une télécommande à porter autour du cou ou du poignet. Cette télécommande a un micro et un haut-parleur.

Pour l'utiliser, il suffit d'appuyer sur le bouton d'appel.



La personne qui vous répond peut selon la situation prévenir :

- une personne que vous aurez désignée pour les situations d'urgence : famille, amis ou voisins
- votre médecin et/ou les secours

La personne reste en contact avec vous jusqu'à l'arrivée des secours.

Si vous êtes susceptible de faire des chutes lourdes, le département peut vous proposer en plus et gratuitement un bracelet détecteur de chutes lourdes.

Ce bracelet permet de prévenir l'assistance si vous n'êtes pas capable d'appuyer sur le bouton d'appel de votre télécommande.

Comment faire la demande ?

Vous devez prendre contact avec le Centre autonomie de votre secteur.

Les coordonnées des Centres autonomie du Département sont sur **somme.fr/centres-autonomie** ou disponibles au **03 22 71 80 80**.

Le centre autonomie vous donnera les coordonnées de l'organisme partenaire que vous devrez contacter.

Il vous aidera pour votre inscription, les pièces justificatives à donner et, si vous êtes concerné, la mise en place du paiement des factures.



LES TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE ET LEURS CENTRES AUTONOMIE

Contactez le centre autonomie le plus proche de votre domicile

PICARDIE MARITIME

2 rive droite de la Somme
80100 ABBEVILLE
Tél. : 03 22 97 21 26
autonomie.picardiemaritime@somme.fr

CINQ VALLÉES

Allée de la Haute borne
ZAC des Hauts de Val de Nièvre
80420 FLIXECOURT
Tél. : 03 22 97 23 74
autonomie.5vallees@somme.fr

HAUTS-DE-SOMME

1 rue du bois le Comte
80300 ALBERT
Tél. : 03 22 97 23 33
autonomie.hautsdesomme@somme.fr

AMIENS

49 boulevard Châteaudun
80026 AMIENS
Tél. : 03 22 97 23 18
autonomie.amiens@somme.fr

SOMME SANTERRE

Chemin du tour de Ville
80500 MONTDIDIER
Tél. : 03 60 03 46 37
autonomie.sommesanterre@somme.fr

Plus d'infos sur les centres autonomie :



Conseil départemental de la Somme
 Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi
 43 rue de la République
 CS 32615
 80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80
www.somme.fr

